



Année universitaire 2022 - 2023

**CONTRAT PÉDAGOGIQUE
ÉTUDIANT STATUT PARTICULIER « SALARIÉ »
- MASTER 2 MEEF -**

DOCUMENT À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT À

Mme CHAULET AVANT LE 21 OCTOBRE 2022

NOM : PRÉNOM :

Téléphone :

Semestre 3

UE S3	ENSEIGNEMENT	MODE de CONTRÔLE
code	Intitulés	Continu CC
UE 3.1*	Enjeux socio, historiques	Évaluation uniquement en CC*
UE 3.2*	Stratégie pédagogique et didactique	Évaluation uniquement en CC*
UE 3.3	Stage et analyse de pratiques	Voir avec FDE
UE 3.4*	Maitrise disciplinaire et didactique des APSA	Évaluation uniquement en CC*
UE 3.5*	Séminaire recherche	Évaluation uniquement en CC*
UE 3.6	Tronc commun	Voir avec FDE

**voir avec les enseignants pour l'évaluation*

⇒ Le contrat pédagogique doit être obligatoirement signé et remis au plus tard le 21 octobre à la scolarité pour bénéficier du statut « étudiant salarié ».

DATE :

SIGNATURE :